

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018
DELIBERATION N° 26

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Le Maire

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE , Mmes BISAUTA, LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes MEYZENC, TAIEB, M. LAIGUILLON, Mme CANDILLIER ; Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBE par M. UGALDE (jusqu'à 18h13) ; M. SOROSTE par M. ETCHEGARAY ; M. NEYS par Mme DURRUTY ; Mme CASTEL par M. AGUERRE (jusqu'à 21h54) ; M. AGUERRE par Mme BISAUTA (à partir de 21h54) ; Mme LANGLOIS par M. POCQ (à partir de 20h35) ; M. SALDUCCI par M. LAIGUILLON (jusqu'à 18h01) ; Mme BRAU-BOIRIE par Mme LAUQUE ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. ESMIEU ; Mme TAIEB par M. MASSONDE (à partir de 19h30) ; M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI (à partir de 23h02) ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 18h34) ; M. DAUBISSE par Mme MEYZENC ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h42).

Absentes :

Mme CASTEL (à partir de 21h54 pour le vote des délibérations 43 à 76) ; Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h42 pour le vote des délibérations 66 à 76).

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de Mme Martin-Dolhagaray,

OBJET : ENFANCE-JEUNESSE ET EDUCATION – Orientations du schéma directeur enfance-jeunesse (SDEJ)

La Ville de Bayonne souhaite marquer une nouvelle étape dans la réactualisation et la formalisation de ses politiques publiques à travers l'élaboration de son schéma directeur enfance-jeunesse, dans la continuité et en complémentarité de son contrat « Enfance Jeunesse 2^{ème} génération » conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales.

L'enjeu réside prioritairement dans la volonté de donner une plus grande cohérence, rechercher une meilleure complémentarité dans la définition et la mise en œuvre de l'action publique communale en direction des enfants, des jeunes et de leur famille.

Le schéma directeur enfance-jeunesse assurera ainsi la continuité du schéma directeur Petite-enfance et présentera un plan d'action en faveur des 6-17 ans dans la droite ligne des orientations définies dans le Projet Educatif Global 2015-2020 de la Ville de Bayonne.

Il s'agira ainsi :

- de valoriser un environnement éducatif favorable aux apprentissages et permettant la réussite de chacun ;
- de contribuer à l'épanouissement de l'enfant/du jeune et à son intégration dans la société ;
- de renforcer l'information sur l'offre éducative et développer le réseau des acteurs éducatifs.

Pour ce faire, la Ville de Bayonne a souhaité être accompagnée dans sa démarche par un bureau d'étude afin d'avoir une réelle perception des atouts et des faiblesses en matière de ressources liées au secteur de la jeunesse. L'étude conduite par le bureau d'étude AREAS et pilotée par la Ville de Bayonne bénéficie d'un cofinancement de la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Atlantiques, membre à part entière du comité de pilotage.

L schéma directeur enfance-jeunesse doit ainsi permettre de :

- connaître les besoins sociologiques des enfants, des jeunes et de leur famille sur l'ensemble du territoire bayonnais ;
- recenser et d'identifier l'ensemble des opérateurs intervenant dans ce domaine d'activité ;
- évaluer prioritairement l'ensemble des besoins concernant les 6-17 ans, les actions en cours, et de recenser les projets existants et/ou en devenir ;
- avoir une approche qualitative du sujet telle les souhaits des jeunes, les besoins des familles, la connaissance des institutions, des associations intervenant dans le champ de l'enfance et de la jeunesse;
- définir les orientations stratégiques de la politique enfance-jeunesse de la Ville de Bayonne et les traduire en un plan d'action opérationnel pour les 5 prochaines années.

L'élaboration du schéma directeur se décline en deux phases :

Phase 1 : définition des grandes orientations à partir du diagnostic territorial et de recensement des besoins (période de juillet à décembre 2018).

Phase 2 : définition du plan d'action permettant de renforcer la structuration et la coordination de la politique enfance-jeunesse de Ville de Bayonne en fonction des différentes tranches d'âges, pour les 5 prochaines années (janvier à avril 2019).

A ce stade, la phase 1 est conduite à son terme.

Elaboré à partir des données Insee, des différentes enquêtes qualitatives et quantitatives menées autour de plusieurs axes de réflexion (accès et connaissance de l'existant, quelles sont les pratiques des habitants, quelles évolutions à envisager) et, à la suite des questionnaires adressés aux familles, aux jeunes, à la suite également des rencontres organisées avec les acteurs associatifs et les partenaires institutionnels, le diagnostic territorial permet de tirer plusieurs constats.

La Ville de Bayonne jouit d'un taux de croissance supérieur au taux national (+2.3 pts) et il est trois fois supérieur au taux départemental. Bayonne est identifiée comme « Ville moteur » dans le développement de l'Agglomération. La part des enfants et des jeunes âgés de 6 à 17 ans est légèrement supérieur à Bayonne si l'on compare avec les autres villes de la côte basque. Elle est quasi similaire à celle du département des Pyrénées Atlantiques. On constate également une surreprésentation des familles monoparentales (+5,5 points à l'échelle du Département et + 2,6 pts à l'échelle nationale). Les populations jeunes (6-17 ans) sont majoritairement localisées sur la rive droite.

L'offre de service n'est pas toujours en adéquation avec les besoins des jeunes, les besoins n'étant pas ou peu recensés. Le maillage territorial des structures d'accueil est à revoir, le public cible se trouve parfois très éloigné et rencontre des problèmes de mobilité.

La politique tarifaire peut être un frein pour certaines familles qui, soit n'ont pas les moyens, soit méconnaissent les dispositifs d'accompagnement.

Enfin, il apparaît essentiel de garantir une meilleure lisibilité de l'offre en matière de service, de mieux communiquer et de renforcer la coordination sur l'ensemble des actions et des services proposés.

A partir de ce constat, il convient désormais de proposer une déclinaison des grandes orientations du schéma directeur enfance-jeunesse.

Ce travail a fait l'objet d'une large concertation et d'un travail en complémentarité avec l'ensemble des partenaires œuvrant dans le champ de l'enfance et la jeunesse (CAF, Education nationale, Centres sociaux, DDCSPP, ...).

En effet, si plus de 500 familles et 500 jeunes ont répondu aux deux questionnaires distincts (questionnaires présentés en comité de pilotage et validés par ce dernier), il est important de souligner la participation de plus de 50 personnes, acteurs de la vie sociale, sportive, culturelle, partenaires institutionnels et professionnels de l'enfance et de la jeunesse lors du séminaire dédié principalement au schéma directeur enfance jeunesse organisé le 14 novembre dernier.

Cette concertation a permis à la Ville de Bayonne de conforter certains constats, identifier les problématiques et les enjeux et ainsi définir et co-construire les 3 axes majeurs de son schéma directeur qui sont les suivants :

Axe n°1

Associer pleinement les jeunes au développement de la politique enfance/jeunesse :

- en développant une veille sociale effective sur les besoins des jeunes,
- en faisant des jeunes des citoyens à part entière,
- en dynamisant la cité.

Exemples d'actions à étudier dans la phase 2 : création d'un conseil ou d'un collectif de jeunes

Axe n°2

Améliorer l'accès à l'offre éducative et de loisirs des enfants et des jeunes :

- en veillant à garantir une égalité d'accès aux activités de loisirs pour l'ensemble des jeunes,
- en favorisant l'inclusion des publics les plus fragiles,
- en développant un travail de prévention auprès de la jeunesse.

Exemples d'actions à étudier dans la phase 2 : cohérence territoriale et lisibilité de l'offre, favoriser la transversalité avec le schéma directeur des sports et de la culture

Axe n°3

Coordonner et animer en réseau une politique enfance/jeunesse sur le territoire :

- en redonnant un sens commun à l'action,
- en repositionnant la Ville dans son rôle,
- en créant une synergie entre les acteurs sur le territoire.

Exemples d'actions à étudier dans la phase 2 : développer les réseaux internes et externes, plateformes ressources...

Il est demandé au conseil municipal de valider les orientations stratégiques du schéma directeur enfance-jeunesse et poursuivre la phase 2 en déclinant l'ensemble des fiches actions qui fixeront la feuille route en matière de politique enfance-jeunesse pour les cinq prochaines années.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne